



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 29 février 2024  
SDDEA

### Campagne de démoustication de printemps

**Le SDDEA va démarrer sa campagne annuelle de démoustication de printemps par hélicoptère à partir du 6 mars 2024, sur trente-neuf communes au sein de son périmètre de compétence.**

**Dans l'Aube**, les communes suivantes seront concernées par cette campagne : Le Mériot, Nogent-sur-Seine, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Barbuise, Romilly-sur-Seine, Maizières-la-Grande-Paroisse, Plancy-L'Abbaye, Longsols, Dommartin-le-Coq, Jasseines, Magnicourt, Brillecourt, Aulnay, Allibaudières, Boulages, Crancey, Dampierre, Herbisse, Pars-lès-Romilly, Payns, Périgny-la-Rose, La Villeneuve-au-Châtelot, Saint-Hilaire-sous-Romilly, Villacerf, Longueville-sur-Aube.



*La partie aérienne du traitement va concerner 863 ha*

**Dans la Marne**, il s'agit des communes de : Marcilly-sur-Seine, La Chapelle-Lasson, Potangis, Saint-Just-Sauvage, Bagneux, Anglure, Allemanche-Launay-et-Soyer, Clesles, Granges-sur-Aube, Saint-Quentin-le-Verger, Villiers-aux-Corneilles, Vouarces, Esclavolles-Lurey, Courcemain. En effet le SDDEA est compétent sur 20 communes de la communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marnais.

- **Le contexte** : les **deux espèces qui occasionnent principalement les gênes au printemps** sont *Aedes rusticus* et *Aedes cantans*. Elles **commencent à faire leur apparition**. En décembre et janvier ainsi que fin février, les précipitations importantes ont entraîné des débordements de cours d'eau ainsi que des remontées de nappe, qui ont remis en eau un très grand nombre de gîtes larvaires, entraînant l'éclosion des œufs. Les vallées de l'Aube et de la Seine ainsi que leurs affluents crayeux sont concernées. **Au-delà de la pluviométrie constatée, les derniers mois ont également connu des températures élevées pour la saison**. Ces conditions réunies induisent une **année remarquablement favorable au développement des populations de moustiques**, tant dans leur quantité que dans leur précocité.
- **L'objectif** : cette campagne de démoustication vise à **limiter la gêne** provoquée par les moustiques précédemment cités et qui survient généralement au printemps. L'année étant particulièrement favorable aux moustiques, il est fort probable que d'autres secteurs que ceux ayant bénéficié de la surveillance et de la gestion du SDDEA soient potentiellement producteurs, **la gêne sera maîtrisée mais probablement pas complètement évitée sur nos vallées**. Toutefois, les moustiques restent des **espèces importantes pour les milieux naturels**. S'ils piquent pour obtenir une protéine du sang qui leur permet de se reproduire, ils se nourrissent également du nectar des fleurs, ce qui en fait d'**excellents pollinisateurs**.
- **Le traitement** : **trois agents du SDDEA sont intervenus préalablement sur le terrain** en assurant un traitement manuel sur environ 50 ha de gîtes larvaires. Ils ont procédé à l'épandage de produits biocides (granulés ou liquide).

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,  
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET DE LA DÉMOUSTICATION (SDDEA)  
22 rue Grégoire-Pierre Herluison Cité administrative des Vassales  
C.S. 23076 - 10012 Troyes Cedex  
Tél. : 03 25 83 27 27 • [www.sddea.fr](http://www.sddea.fr) • Email : [sddea@sddea.fr](mailto:sddea@sddea.fr)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Homologués par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la lutte contre les moustiques, ces produits utilisent une **substance active biologique** : le bacille de Thuringe (bactérie). Ces produits sont ingérés par les larves de moustiques, qui meurent avant de finir leur transformation et de prendre leur envol. C'est ce même produit qui sera épandu par **l'hélicoptère de la société prestataire Air Champagne (Aisne). Il effectuera un passage à compter du 6 mars 2022**, sur une zone d'environ **863 ha**.

Ce traitement devrait se conclure le vendredi 8 mars 2024 au soir si les conditions de vent le permettent. **L'opération se terminera au plus tard durant la semaine 11 (du 11 au 15 mars)**.

- **Le suivi** : à la suite de ces interventions, des **contrôles visuels sur le terrain sont opérés pour vérifier leur efficacité**. A la période favorable à l'activité des moustiques, le SDDEA pose également des pièges pour vérifier les espèces en présence ainsi que leur nombre, permettant de toujours mieux les connaître et d'améliorer sans cesse les cartes de localisation de gîtes larvaires. Une **surveillance sera également opérée en fonction des futures conditions climatiques** pour suivre le développement des espèces estivales qui prendront le relais de *Rusticus* et *Cantans*.

### **Contact presse :**

*Bertrand Degodet*

*Tél. 07 85 73 17 77*

*Email : [bertrand.degodet@sddea.fr](mailto:bertrand.degodet@sddea.fr)*

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,  
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET DE LA DÉMOUSTICATION (SDDEA)

22 rue Grégoire-Pierre Herluison Cité administrative des Vassales  
C.S. 23076 - 10012 Troyes Cedex

Tél. : 03 25 83 27 27 • [www.sddea.fr](http://www.sddea.fr) • Email : [sddea@sddea.fr](mailto:sddea@sddea.fr)